

Le camp de prisonnier de Langueux

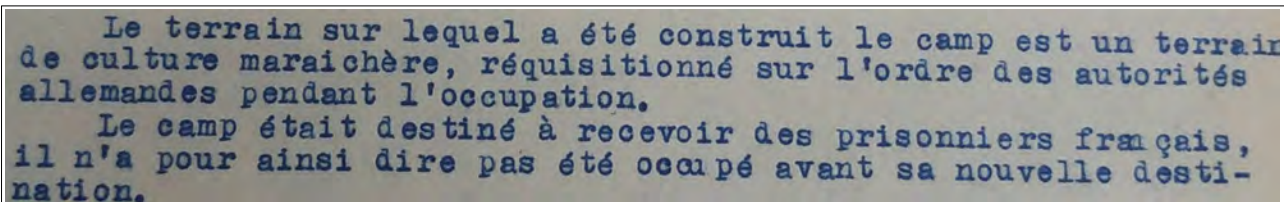
En recherchant les traces des 2 guerres mondiales à Langueux, et grâce à l'association Langueux Mémoire, nous avons découvert l'existence d'un camp d'internement sur la commune.

Création du camp de Létivy :

Pendant la 2ème guerre mondiale, un camp de prisonniers est créé à Langueux par les autorités allemandes pour emprisonner des prisonniers coloniaux et des prisonniers français. Ce camp situé au lieu dit de Létivy n'a pour ainsi dire pas été occupé.

Il avait été construit sur des terrains de culture maraîchère appartenant à des particuliers. Ces terrains avaient été réquisitionnés sur ordre des autorités allemandes pendant la période d'occupation.

Les baraquements n'avaient pu être terminés pendant l'occupation. Le dallage par exemple n'avait pas été achevé à cause du manque de ciment.



Le terrain sur lequel a été construit le camp est un terrain de culture maraichère, réquisitionné sur l'ordre des autorités allemandes pendant l'occupation.
Le camp était destiné à recevoir des prisonniers français, il n'a pour ainsi dire pas été occupé avant sa nouvelle destination.

Extrait d'un rapport de l'architecte départemental au Préfet des Côtes-du-Nord, déc. 1944

Evolution du camp :

En septembre 1944, ce camp est repris par les autorités françaises pour devenir un camp d'internement administratif.

Des travaux sont réalisés à partir du 4 septembre 1944 pour remettre les bâtiments en état. Le camp ouvre le 16 septembre 1944.

C'était le seul camp de ce type qui existait dans le département des Côtes-du-Nord, ancien nom des Côtes d'Armor.

3)- Les travaux de construction des locaux à usage de dortoir étant terminés, la capacité du camp ne sera pas modifiée quand les travaux d'aménagement : réfectoire, cuisine, lavabos-douches, infirmerie, W-C, seront terminés.

Extrait d'un rapport de l'architecte départemental au Préfet des Côtes-du-Nord, déc. 1944

Description du camp :

Ce camp pouvait accueillir dans sa capacité normale jusqu'à 672 prisonniers, 416 hommes et 256 femmes.

Le 19 septembre 1945, on compte 59 prisonniers politiques (32 hommes et 27 femmes) et 20 prisonniers pour marché noir (17 hommes et 3 femmes).

C - CAPACITE DES LOCAUX

1)- La capacité normale du camp, dans l'état actuel des bâtiments, est de 416 détenus hommes
et 256 détenus femmes.

Extrait d'un rapport de l'architecte départemental au Préfet des Côtes-du-Nord, déc. 1944

Le camp était constitué de 28 baraquements. Chaque baraque pouvait accueillir 32 prisonniers.

Il y avait des baraques dortoirs pour les prisonniers hommes avec des lavabos douche, des baraques dortoirs pour les prisonnières femmes avec une salle de propreté.

Il y avait également un magasin, un parloir, une salle de police, une cuisine, un réfectoire, une infirmerie, un lavoir, une chapelle, des bureaux administratifs.



Extrait de plan du camp d'internement administratif de Langueux

Les murs des baraquements étaient en briques et la toiture en tôle ondulée. La section des hommes et celle des femmes étaient séparées par une clôture.

Le camp était éclairé à l'électricité.

La défense était assurée par un double réseau de fil de fer barbelé séparé par un chemin de ronde.

SITUATION. Situé sur le territoire de la Commune de LANGUEUX, a été aménagé par les Autorités Françaises.
Comprend 28 baraquements édifiés sur sous-bassement en ciment, construits en briques et couverts en tôle ondulée. Les baraques affectées aux femmes sont compartimentées.

Extrait d'un rapport de l'architecte départemental au Préfet des Côtes-du-Nord, déc. 1944

Organisation du camp :

Le chef de camp avait été nommé par arrêté préfectoral. Il était assisté d'un gestionnaire, d'un chef de poste, de 2 secrétaires, 6 surveillantes et 1 infirmière.

Un docteur passait tous les jours.

Les douches fonctionnaient 1 fois par semaine.

Il y avait un repas de viande par semaine.

Le service de garde était assuré par 39 gardiens recrutés parmi les anciens FFI ou parmi d'anciens prisonniers.

CHEF de CAMP. - M. [REDACTED], ancien Capitaine de gendarmerie nommé par arrêté préfectoral.

Est assisté de :

I gestionnaire: M. [REDACTED] précédemment Chef de Camp.
I chef de poste: M. [REDACTED]
2 secrétaires
6 surveillantes
I infirmière, tous nommés par arrêté du préfet.

Extrait d'un rapport sur le camp d'internement administratif de Langueux

Motifs d'internement :

Les internements se faisaient sur arrêté.

Les prisonniers internés avaient été jugés et reconnus coupables de collaboration avec l'ennemi, de dénonciation de compatriotes français ou de réalisation de marché noir pendant l'occupation allemande.

Ainsi une femme née à Couesnon est accusée d'avoir dénoncé des français aux allemands, elle est condamnée le 17 janvier 1945 à 1 mois d'internement par le comité départemental de la libération nationale.

Des prisonniers allemands ont été également détenus dans ce camp.

Au départ, certains détenus ont pu être amenés au camp par l'autorité militaire sans dossier ni motif d'arrestation.

CONSIDERANT QUE M. [REDACTED] né [REDACTED], demeurant à Pleudihen, est prévenue d'avoir dénoncé des compatriotes à l'ennemi,

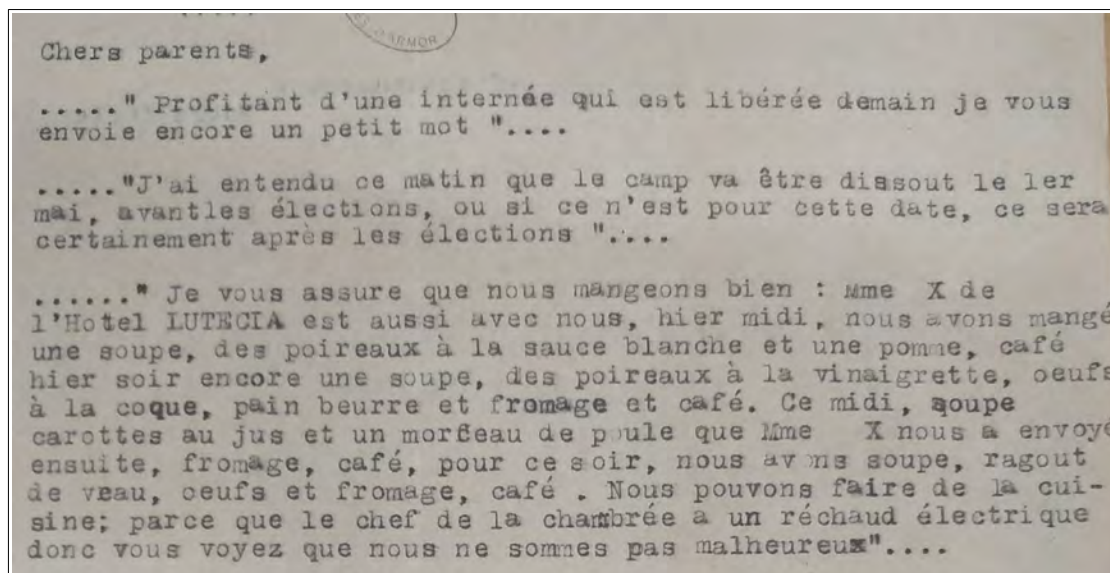
ARTICLE PREMIER. - Mme [REDACTED] née [REDACTED], demeurant à Pleudihen, sera internée au camp d'internement administratif de Langueux jusqu'à l'expiration d'un délai d'1 mois, comptant du jour de son arrestation effective.

Extrait d'un arrêté de condamnation, janvier 1945

La vie dans le camp :

Les internés avaient le droit d'écrire 3 cartes par semaine. Ils faisaient aussi passer du courrier à leur famille par l'intermédiaire de prisonniers libérés. Ces courriers permettent d'avoir un aperçu de la vie dans le camp.

Lisez cette description réalisée par une internée dans une lettre adressée à ses parents en mars 1945.



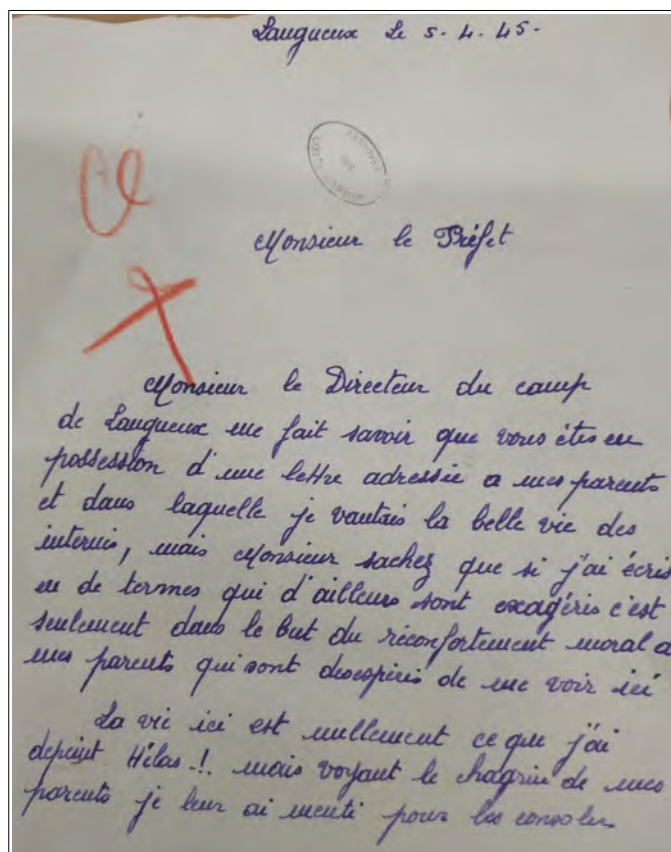
Chers parents,

....." Profitant d'une internée qui est libérée demain je vous envoie encore un petit mot "....

....."J'ai entendu ce matin que le camp va être dissout le 1er mai, avant les élections, ou si ce n'est pour cette date, ce sera certainement après les élections "....

....." Je vous assure que nous mangeons bien : Mme X de l'Hotel LUTECIA est aussi avec nous, hier midi, nous avons mangé une soupe, des poireaux à la sauce blanche et une pomme, café hier soir encore une soupe, des poireaux à la vinaigrette, oeufs à la coque, pain beurre et fromage et café. Ce midi, soupe carottes au jus et un morceau de poule que Mme X nous a envoyé ensuite, fromage, café, pour ce soir, nous avons soupe, ragout de veau, oeufs et fromage, café. Nous pouvons faire de la cuisine; parce que le chef de la chambrée a un réchaud électrique donc vous voyez que nous ne sommes pas malheureux"....

Cette prisonnière a ensuite écrit au préfet des Côtes-du-Nord le mois suivant :



Languereux Le 5. 4. 45.

Monsieur le Préfet

Monsieur le Directeur du camp de Languereux me fait savoir que vous êtes en possession d'une lettre adressée à mes parents et dans laquelle je vantais la belle vie des internés, mais Monsieur sachez que si j'ai écrit ces termes qui d'ailleurs sont exagérés c'est seulement dans le but du réconfortement moral de mes parents qui sont désespérés de me voir ici.

La vie ici est seulement ce que j'ai décrit. Hélas !. mais voyant le malheur de mes parents je leur ai menti pour les consoler.

A la lecture de ce 2ème courrier, on comprend donc que la vie des internés n'était pas aussi facile que ce qui avait été décrit au départ.

Des évasions :

Dans une lettre datée du 25 janvier 1945 que le Préfet adresse au chef du camp, on apprend que plusieurs évasions ont déjà eu lieu.

Ces évasions se sont toujours produites un dimanche.

Le Préfet demande donc à ce que la surveillance soit renforcée toute la semaine et surtout le dimanche. Il informe également que les gardes seront sanctionnés si de nouvelles évasions se produisaient.

Objet : Evasion des nommés [REDACTED] et [REDACTED]
Réfé. : Vos rapports du 22/1/1945

J'ai pris connaissance de vos deux rapports cités en référence relatant l'évasion du Camp d'Internement des nommés [REDACTED], Michel, demeurant à Dinan et [REDACTED], Jean-Marie, domicilié à St.Pierre-Quilbignon.

Courrier du Préfet des Côtes-du-Nord adressé au chef du camp